



KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2311
Télécopieur (514) 840-2121
www.kpmg.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N°: 500-11-057549-194

Dans l'affaire du plan de compromis et
d'arrangement de :

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

9227-1584 QUÉBEC INC.

Débitrice

-et-

KPMG INC.

Contrôleur

-et-

110302 CANADA INC.

-et-

ARTHUR H. STECKLER

*Collectivement les
Requérants Steckler*

-et-

9325-7277 QUÉBEC INC.

-et-

MARC-ANDRÉ NADON

*Collectivement les
Requérants Nadon*

ANNEXE F - CRÉANCIERS VISÉS ET FORMULAIRE DE PROCURATION ET DE VOTE

Veillez lire attentivement les instructions jointes pour bien remplir cette procuration et renvoyer le formulaire.

Les termes en majuscules utilisés dans la présente sans y être autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le Plan de compromis et d'arrangement des Requérants Steckler daté du 25 mars 2021, tel que mis à jour le 31 mars 2021 (dans sa version pouvant être modifiée, complétée et/ou mise à jour de nouveau à l'occasion) qui a été accepté aux fins de dépôt en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») auprès de la Cour supérieure du Québec (la « **Cour** ») le 31 mars 2021 ou dans le Plan de compromis et d'arrangement des Requérants Nadon daté du 15 avril 2021, qui a été accepté aux fins de dépôt en vertu de la LACC auprès de la Cour le 20 avril 2021 (les « **Plans** »).

Conformément aux Plans, seuls les Créanciers visés ayant une Réclamation avec droit de vote (les « **Créanciers ayant un droit de vote admissible** ») peuvent déposer des Procurations.

LES PROCURATIONS DÛMENT REMPLIES, DATÉES ET SIGNÉES, DOIVENT ÊTRE TRANSMISES PAR COURRIEL AU CONTRÔLEUR OU, SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE TRANSMISES PAR



COURRIEL, DOIVENT ÊTRE REMISES AU CONTRÔLEUR AU PLUS TARD À 17 H (HEURE DE MONTRÉAL), LE 10 MAI 2021 (LA « DATE LIMITE DE REMISE DES PROCURATIONS »).

LE CRÉANCIER AYANT UN DROIT DE VOTE ADMISSIBLE SOUSSIGNÉ révoque par la présente toutes les Procurations antérieurement données, le cas échéant, et nomme une personne qu'il peut, à sa seule discrétion, désigner ou nommer à la place de la personne susmentionnée :

(Nom du Fondé de pouvoir désigné)

pour assister et agir pour le compte et au nom du Créancier ayant droit de vote admissible à l'Assemblée des créanciers devant être tenue relativement au Plan et à tout ajournement, report ou autre déplacement de l'Assemblée des créanciers, et pour exercer les droits de vote correspondant à la valeur monétaire de la Réclamation avec droit de vote, selon ce qui est établi et accepté aux fins de vote, conformément à l'Ordonnance relative à l'Assemblée et aux Plans, de la manière suivante :

A. (cocher une seule case) :

Voter **POUR** l'approbation de la résolution visant l'acceptation du Plan Steckler;

Voter **POUR** l'approbation de la résolution visant l'acceptation du Plan Nadon;

Voter **CONTRE** l'approbation de la résolution visant l'acceptation du Plan Steckler ou de Plan Nadon.

– et –

B. Voter à la discrétion du candidat et agir par ailleurs pour le compte du Créancier ayant un droit de vote admissible soussigné à l'égard des modifications qui pourraient être apportées aux questions inscrites dans l'ordre du jour dans l'avis de convocation à l'Assemblée des créanciers et dans les Plans, ainsi qu'à l'égard des autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'Assemblée des créanciers.

Fait à _____, le _____ jour de _____ 2021.

(Nom du Créancier ayant un droit de vote admissible)

Signature de la personne autorisée
(Indiquer le titre ou la fonction, le cas échéant)

Signature du témoin

(Nom en caractères d'imprimerie)

(Nom en caractères d'imprimerie)